



---

**380ème séance plénière**

FSC Journal No 386, point 3 de l'ordre du jour

**DECISION No 1/03**  
**ORDRE DU JOUR ET MODALITES DE LA TREIZIEME REUNION**  
**ANNUELLE D'EVALUATION DE L'APPLICATION**

4 - 5 mars 2003

**I. Ordre du jour et calendrier indicatif**

**Mardi 4 mars 2003**

10 heures - 10 h 45

Séance plénière d'ouverture

- Ouverture de la réunion par la Présidence ;
- Rapport de la Présidence du Forum sur les questions relatives aux mesures de confiance et de sécurité (MDCS) examinées en 2002 dans le cadre du Forum ;
- Rapport de situation présenté par le Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC).

10 h 45 - 18 heures  
(séance prolongée,  
si nécessaire)

Séance de travail 1 : Mise en oeuvre du Document de Vienne 1999 - éclaircissements, évaluation et conclusions

- Echange annuel d'informations militaires ;
- Planification de la défense ;
- Réduction des risques ;
- Activités militaires :
  - i) Notification préalable de certaines activités militaires ;
  - ii) Calendriers annuels ;
  - iii) Dispositions contraignantes ;
  - iv) Observation de certaines activités militaires ;
- Contacts ;
- Evaluation ;
- Inspection.

13 heures - 15 heures

Pause déjeuner

### **Mercredi 5 mars 2003**

- 10 heures - 16 h 30  
(si nécessaire, suite de la séance de travail 1)
- Séance de travail 2 : Fonctionnement et application d'autres mesures/documents agréés par le Forum - éclaircissements, évaluation et conclusions
- Mesures régionales ;
  - Réseau de communication ;
  - Principes régissant les transferts d'armes classiques ;
  - Principes régissant la non-prolifération ;
  - Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées ;
  - Echange global d'informations militaires ;
  - Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel ;
  - Questionnaire sur le processus de ratification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ;
  - Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ;
  - Armes légères et de petit calibre.
- 17 heures - 18 heures
- Séance plénière de clôture
- Rapports des séances de travail ;
  - Débat ;
  - Remarques finales ;
  - Dates de la RAEA de 2004 ;
  - Clôture.
- 13 heures - 15 heures
- Pause déjeuner

## **II. Questions d'organisation**

1. La RAEA se tiendra sur deux jours et comportera des séances plénières d'ouverture et de clôture et des séances de travail où seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour (I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le 3 mars 2003 à 15 heures. L'horaire de travail normal de la RAEA sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.
4. Les Etats participants assureront la présidence de la réunion à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en prenant pour point de départ l'Etat qui assurait la présidence de la séance plénière de clôture de la RAEA de 2002, à savoir la République tchèque. La présidence de la séance plénière d'ouverture et des séances de travail sera assurée par la Turquie, tandis que la séance plénière de clôture sera présidée par l'Ukraine.

5. Les débats des séances de travail porteront sur des problèmes et des solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales à la séance plénière d'ouverture doivent être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Ces séances doivent être des réunions tout à fait informelles dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les Etats participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets de leurs propres procédures d'application. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.
6. Le CPC distribuera le résumé annuel 4/02 révisé des informations échangées sur les MDCS, le résumé des propositions faites à la RAEA de 2002 et une liste indicative des problèmes et des questions concernant l'application communiqués par les délégations avant la mi-février. Ces documents serviront de base aux délégations et aux coordonnateurs pour leur travail préparatoire.
7. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs étant chargés d'en faire un compte rendu oral à la séance plénière de clôture.
8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions pour faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils feront en sorte que tous les domaines pertinents soient abordés.
9. Au cours de la première partie de la séance plénière de clôture, le rapporteur de chaque séance de travail présentera aux délégués un compte rendu oral sur les questions que la séance de travail aura abordées. Ce compte rendu devra mentionner les problèmes délicats, les améliorations réalisées par les Etats participants de l'OSCE en matière d'application, les propositions d'amélioration et toute autre information pertinente. Après chaque compte rendu oral, le rapporteur répondra aux questions. Les délégations sont invitées à commenter ou à compléter les rapports présentés par les rapporteurs.
10. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible, au plus tard le 14 février 2003, le nom des personnes et le numéro de la séance de travail à la Présidence du Forum. Les noms des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail seront communiqués à toutes les délégations le 21 février 2003 au plus tard.
11. Au cours de la première séance plénière du Forum, la présidence de la séance plénière de clôture présentera au Forum un rapport sur la RAEA. Le CPC présentera, pour le 7 avril 2003 au plus tard, un compte rendu écrit des propositions faites au cours de la réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS.
12. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Japon, République de Corée et Thaïlande) sont invités à assister aux séances plénières d'ouverture et de clôture de la RAEA de 2003.